

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 03/12/15

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20151127-lmc190609-DE-1-1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 27 novembre 2015

**POLITIQUE D05 GOUVERNANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES YVELINES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC "GRAND PARIS AMÉNAGEMENT"**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2015-980 du 31 juillet 2015 créant l'établissement public Grand Paris Aménagement abrogeant le décret n°2002-623 du 25 avril 2002 relatif à l'Agence foncière et technique de la région parisienne,

Vu la lettre du 7 septembre 2015 du président directeur général de l'établissement public Grand Paris Aménagement relative à la désignation du représentant du département des Yvelines et de son suppléant au conseil d'administration de l'établissement public Grand Paris Aménagement,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Désigne pour représenter le département des Yvelines au conseil d'administration de l'établissement public Grand Paris Aménagement :

Titulaire : Madame Claire CHAGNAUD-FORAIN.

Suppléant : Monsieur Philippe BENASSAYA.